

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 056-215600263-20260930-D2026065-DE

L'an deux-mil-vingt-six, le trente septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-quatre septembre s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL – Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECouvrABLES	2026-065
---	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée que des impayés sont proposés en non-valeur, par le Trésor public, pour la somme de :

- **3 542,24 €** pour le budget principal :
 - 802,22 € (Restaurant scolaire)
 - 1 885,28 € (ALSH)
 - 854,74 € (Autres)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE METTRE** la somme de **3 542,24 €** en non-valeur sur le budget principal ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Aurore LE HIR



Le Maire,
Roger THOMAZO

